



Président : M. INSANALLY  
(Guyana)

La séance est ouverte à 15 h 25.

**Point 127 de l'ordre du jour (suite)**

**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/48/414/Add.6)**

**Le Président (interprétation de l'anglais) :**

Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le document A/48/414/Add.6, qui contient le texte d'une lettre que m'a adressée le Secrétaire général, par laquelle il m'informe que, comme suite à ses lettres datées des 21, 24, 27 et 29 septembre et des 4 et 6 octobre 1993, le Tchad a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du seuil visé à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 9 de l'ordre du jour (suite)**

**Débat général**

**M. Mpinga Kasenda (Zaïre) :**

Monsieur le Président, les éminents orateurs qui m'ont précédé à cette prestigieuse tribune sont unanimes à reconnaître vos énormes qualités intellectuelles, votre longue expérience, ainsi que votre maîtrise des problèmes internationaux, qui constituent un gage sûr pour un aboutissement heureux de nos travaux, qui s'annoncent très passionnants en ce moment où pointe à l'horizon

l'irréversible tournant des activités de notre organisation vers une réelle coopération mutuellement avantageuse.

La délégation de la République du Zaïre que j'ai l'honneur de conduire s'associe aux félicitations et aux souhaits exprimés par les autres délégations présentes à ces assises et formule le voeu de voir votre présidence asseoir la base indispensable à l'instauration de cette nouvelle ère de paix, de prospérité, de compréhension mutuelle et de tolérance tant recherchée par le monde.

Je voudrais aussi adresser mes sincères félicitations aux autres membres élus du Bureau qui, j'en suis convaincu, vous épauleront efficacement dans l'accomplissement de vos lourdes mais exaltantes tâches de Président.

A votre prédécesseur, S. E. M. Stoyan Ganev, je tiens à adresser un hommage particulier et mérité pour la compétence, la maîtrise et le savoir-faire avec lesquels il a si bien dirigé les travaux de la quarante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Que S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de notre organisation, veuille bien trouver ici l'expression sincère de notre appréciation, ainsi que nos encouragements pour sa détermination dans la recherche des solutions de paix aux nombreux conflits armés qui ravagent le monde.

J'aimerais également saluer l'entrée au sein de notre organisation des nouveaux Etats Membres qui peuvent compter sur la collaboration et la coopération de la République du Zaïre, tant sur le plan bilatéral que multilatéral.

Il y a à peine trois ans, les habitants de cette merveilleuse planète qu'est la Terre, dans leur grande majorité, étaient pleins d'espoir de voir une étroite et

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.25  
2 novembre 1993

FRANCAIS

multiforme coopération au développement s'établir entre les nations.

Bien que la guerre froide ait été emportée par le souffle du vent de la perestroïka, force nous est de constater que cette quarante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale s'ouvre à un moment où nous assistons à la résurgence des conflits armés dans au moins trois des cinq continents qui composent cet univers.

L'effondrement du bloc socialiste n'a apporté qu'une accalmie momentanée, car nous enregistrons à l'heure actuelle l'éclosion de foyers de tension et de guerres fratricides dans l'ex-URSS et en Yougoslavie, où nous constatons avec réprobation des actes monstrueux, inhumains et indignes de la civilisation moderne.

Toutes ces guerres ont comme source principale l'intolérance religieuse et ethnique et la non-acceptation d'opinions politiques contraires à celles qu'on croit être des valeurs immuables et imposables à tous. C'est ainsi qu'en Asie, des situations anachroniques continuent à subsister, et des populations entières sont condamnées à l'errement sans espoir d'un lendemain meilleur.

Néanmoins, ma délégation encourage les négociations qui se déroulent actuellement entre l'Etat d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) sur la question palestinienne et exhorte tous les protagonistes à ce drame à mettre tout en oeuvre pour que ces concertations débouchent sur la conclusion d'un accord de paix qui garantisse le droit à l'existence de chaque peuple sur un territoire internationalement reconnu.

Nous saluons le courage et la détermination du Premier Ministre d'Israël et du Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui viennent de reconnaître l'autonomie de Gaza et de Jéricho, en s'engageant, d'autre part, à mettre fin aux actes de piraterie et de sabotage. Puisse leur exemple être suivi par d'autres Etats concernés et engagés dans ce conflit afin qu'une paix durable s'instaure dans cette région et que s'établisse une véritable coopération au développement.

De même, nous réaffirmons notre total soutien et notre adhésion aux efforts déployés par les deux Corée en vue de leur réunification pacifique.

C'est ici aussi l'occasion de féliciter les instances des Nations Unies qui ont contribué efficacement à l'organisation d'élections libres et démocratiques au Cambodge.

S'agissant de l'Afrique, ce continent non plus n'a pas été épargné par cette situation de mi-guerre, mi-paix, où de jeunes Etats doivent gérer des conflits sanglants qui mettent

à dure épreuve leurs structures étatiques fragiles et leurs infrastructures socio-économiques chancelantes. Toutefois, la République du Zaïre se félicite de voir la communauté internationale se mobiliser en vue de prévenir de nouveaux conflits et de trouver des solutions pacifiques aux guerres fratricides qui ravagent bon nombre d'Etats africains.

La multiplicité des foyers de tension et le recours aux actions militaires, qu'elles soient d'interposition ou de pacification, risquent d'annihiler ces efforts et de porter préjudice à l'action humanitaire et aux nobles objectifs de paix et de concorde poursuivis par les Nations Unies.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Afrique australe, le Zaïre soutient l'action menée par les Nations Unies au Mozambique et invite toutes les parties au conflit à respecter les engagements pris et à oeuvrer pour l'instauration d'une paix durable dans ce pays.

Les résultats positifs enregistrés en Afrique du Sud, où la minorité blanche a accepté d'associer la majorité noire à la gestion de la chose publique dans un Conseil exécutif de transition, constituent un motif de satisfaction pour tous ceux qui y ont contribué et un motif de légitime fierté pour les Présidents Mandela et De Klerk.

Dans cette perspective de paix qui pointe à l'horizon, nous souhaitons vivement qu'une réconciliation sincère s'instaure au sein de la communauté noire sud-africaine afin d'éviter l'éclatement d'une guerre fratricide qui risque d'appuyer la thèse de ceux qui veulent retarder l'avènement d'une République sud-africaine démocratique et multiraciale.

Que cette Haute Assemblée me soit indulgente, car je vais maintenant m'attarder sur le cas de l'Angola voisin, qui partage plus de 2 600 kilomètres de frontière commune avec le Zaïre, mon pays, et où la guerre civile qui s'intensifie cause des pertes humaines considérables, provoque des dégâts matériels incalculables et menace l'intégrité territoriale de cette jeune nation.

La République du Zaïre, qui, dès son accession à l'indépendance, a eu à supporter les affres de la guerre civile, de la rébellion et de nombreuses sécessions, ne peut se permettre de soutenir une guerre civile en Angola. La situation dramatique que vit ce pays frère nous préoccupe à un très haut degré, car elle nous pose d'énormes problèmes politiques, économiques et sociaux. En effet, le Zaïre étant un pays semi-enclavé, la fermeture du chemin de fer de Benguela et la persistance de l'insécurité régnant dans le proche périmètre du port de Matadi, notre unique voie d'accès à la mer, du fait des tirs croisés des FAPLA et de l'UNITA, causent un dommage économique considérable à mon pays en ce moment où il ne bénéficie plus des aides bilatérales et multilatérales.

A ces nombreuses difficultés d'ordre économique s'ajoute l'afflux massif des frères et soeurs angolais qui trouvent refuge dans des familles zaïroises avec lesquelles ils ont des liens historiques de consanguinité. L'hébergement et l'entretien de ces réfugiés accroissent les difficultés des familles d'accueil, qui sont elles-mêmes assez démunies.

La communauté internationale sait que la République du Zaïre traverse en ce moment une période de turbulence politique et rencontre d'énormes difficultés économiques et financières. Où pourrait-elle dans ces conditions trouver des moyens supplémentaires pour financer une guerre civile en Angola? Compte tenu de ses problèmes internes, mon pays n'a aucun intérêt à faciliter l'acheminement et le trafic d'armes de guerre par le port de Matadi étant donné que ces armes pourraient changer de main et alimenter une guerre civile dans ses propres limites territoriales.

Par ailleurs, le Zaïre, qui n'est ni fabricant ni vendeur d'armes, s'indigne contre l'attitude des pays dont les ressortissants produisent et vendent les armes aux belligérants sous l'oeil complaisant de leurs gouvernements et qui viennent verser des larmes de crocodile dans les instances internationales sur le sort des victimes de cette guerre fratricide.

La République du Zaïre, qui a aidé la République d'Angola dans sa lutte pour l'indépendance et qui, grâce à sa médiation, a facilité la rencontre historique entre le Président Dos Santos et M. Savimbi à Gbadolite, reste disposée à rechercher avec eux les voies et moyens susceptibles de mettre fin au drame angolais. C'est dans cet esprit que le Zaïre a reçu à Kinshasa, en septembre dernier, la visite de M. Alioune Blondin Beye, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Angola, et que le Président de la République du Zaïre, le maréchal Mobutu Sese Seko, a dépêché auprès de son homologue angolais un émissaire chargé de lever toute équivoque quant à une quelconque immixtion de mon pays dans les affaires intérieures angolaises.

Enfin, la République du Zaïre, qui vient de participer activement à Libreville à la conférence portant sur les problèmes de sécurité en Afrique centrale et qui signera bientôt le Pacte de non-agression élaboré à cette occasion, se considère comme un maillon important de la paix et de la sécurité dans cette sous-région et n'entend entreprendre aucune action susceptible de troubler les relations de bon voisinage et de coopération qui existent entre nos Etats. La sagesse ancestrale africaine nous apprend que quand la case du voisin brûle, il faut l'aider à éteindre le feu pour éviter que le vent n'entraîne les flammes vers votre propre case.

Après les turbulences politiques que l'Afrique a connues au cours des premières années de l'indépendance, un certain nombre de penseurs et d'acteurs politiques ont, de bonne foi, estimé que l'instauration de pouvoirs forts appuyés par des partis uniques omniprésents et omnipotents pouvait souder l'unité nationale et assurer le développement harmonieux de nos Etats. La République du Zaïre n'a pas échappé à ce schéma. En effet pendant plus de deux décennies, un système politique monolithique a fonctionné avec des hauts et des bas et a fini, victime de ses propres contradictions internes, par atteindre un tel blocage que, le 24 avril 1990, le Président de la République, après trois mois de consultations populaires, a décrété la dissolution du parti unique et proposé l'introduction d'un système politique pluraliste.

Malheureusement, l'engouement qui s'en est suivi a donné naissance à une sorte de défolement collectif et à une création débridée de partis politiques, qui ont atteint à ce jour le chiffre de 360 pour une population globale estimée à 40 millions d'habitants.

Dans le souci de faire une relecture objective de notre histoire, de baliser l'avenir et d'assurer la réconciliation nationale, nous avons organisé une Conférence nationale souveraine, la plus coûteuse et la plus longue d'Afrique puisqu'elle a duré plus de 16 mois. Cette conférence, qui avait suscité beaucoup d'espoir, n'a pu atteindre tous ses objectifs parce qu'au départ déjà, ses animateurs s'y étaient rendus avec deux logiques distinctes : pour les uns, la Conférence était le lieu privilégié pour prendre le pouvoir par un schéma de type révolutionnaire - dissolution de toutes les institutions existantes et mise à l'écart de leurs animateurs -, tandis que pour les autres, défenseurs d'un schéma réformiste, la Conférence devrait plutôt être le lieu d'organiser le pouvoir par une restructuration progressive des institutions. Ce malentendu au départ a fait s'exacerber les passions pendant toute la durée de la Conférence et les acteurs politiques se sont à la fin retrouvés plus divisés qu'auparavant.

L'acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la période de transition n'ayant pas poussé sa logique jusqu'au bout en omettant d'abroger expressément la Constitution en vigueur, le pays s'est retrouvé avec deux textes constitutionnels de référence. Il a été dans ces conditions difficile d'aménager une répartition équitable des pouvoirs entre les différentes institutions de la transition. D'où crise institutionnelle et impasse politique.

Pour en sortir, et à l'initiative du Président de la République et du Président du Haut Conseil de la République, les délégués de plusieurs plates-formes

politiques se sont réunis en conclave en vue de créer un nouveau cadre institutionnel. Mais les résultats de ce conclave ont été de nouveau contestés et toute la classe politique a ressenti la nécessité de reprendre les négociations. Celles-ci ont abouti, entre autres résultats, à l'aménagement d'un nouveau cadre institutionnel, à l'acceptation par tous d'un calendrier fixant les diverses échéances électorales dans les 15 mois à venir et l'adoption par voie référendaire, dans les mêmes délais, d'une nouvelle constitution.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 1994 seront organisés un référendum pour l'adoption de la nouvelle Constitution ainsi que des élections libres, transparentes et démocratiques pour des mandats à la présidence de la République, au Parlement, aux conseils régionaux et locaux. Une commission électorale nationale indépendante et des observateurs internationaux sont prévus pour rassurer les uns et les autres sur le bon déroulement de toutes les opérations électorales. Aussi le Zaïre réitère-t-il sa demande auprès des instances de l'ONU et des vieilles démocraties pour qu'une aide substantielle lui soit accordée en vue de la matérialisation de ces importantes échéances.

Je voudrais ici remercier, au nom du Gouvernement de mon pays, M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de notre organisation universelle, qui, à la demande du Président de la République, a dépêché à Kinshasa l'un de ses proches collaborateurs en la personne de M. Lakhdar Brahimi, en vue d'essayer de rassembler la classe politique zaïroise autour d'une table des négociations. Qu'il veuille trouver ici l'expression de la profonde gratitude du peuple zaïrois pour son abnégation et sa disponibilité dans la recherche de la réconciliation des fils et des filles de mon pays.

Dans un climat de crise politique et de tension sociale, la protection des droits de l'homme devient très malaisée et sujette à des suspicions. La restauration de l'autorité de l'Etat et le respect des lois du pays sont souvent assimilés au mieux à des contraintes, et au pire à l'arbitraire, alors qu'un pays ne peut s'adonner à des tâches de développement sans ordre ni discipline collective.

Malgré quelques imperfections constatées dans l'application des droits de l'homme, le Zaïre a néanmoins fait des efforts louables dans ce sens, en laissant la presse jouir de sa pleine liberté et en autorisant le libre exercice des activités politiques et la libre expression des opinions. Il entend poursuivre cette action, et pour ce faire, il entend collaborer avec les institutions spécialisées des Nations Unies en vue de rendre plus performants les organes zaïrois chargés de veiller à la stricte observance des droits humains.

Le processus de démocratisation est irréversible au Zaïre et personne ne songe à restaurer l'ordre ancien. Tout

le monde aspire au changement et à l'instauration d'un Etat de droit. L'important, au stade actuel de l'évolution du pays, est de savoir comment conduire ce changement d'une manière pacifique. Pour l'heure, nous demandons à la communauté internationale, et spécialement aux pays qui croient à tort qu'ils ont reçu mandat de gérer le Zaïre, de laisser les Zaïrois régler eux-mêmes leurs problèmes. Car chaque fois qu'ils se retrouvent entre eux sans ingérence étrangère, ils arrivent toujours à surmonter leurs antagonismes. Nous invitons donc nos partenaires habituels à nous aider à juguler cette crise, au lieu de nous diviser en béatifiant les uns pour diaboliser les autres.

L'occasion est ainsi donnée à certains pays qui se disent champions de la démocratie de soutenir l'organisation d'élections libres et transparentes au Zaïre plutôt que de proposer des schémas non démocratiques qui portent au pouvoir des personnes qui ne sont pas investies du suffrage du peuple, qui seul peut conférer la légitimité. C'est à notre avis la seule façon de mettre fin aux ambitions démesurées de certains leaders politiques qui, par leurs déclarations tapageuses à Kinshasa et dans les capitales occidentales, nuisent au bon déroulement du processus de démocratisation.

La communauté internationale ignore certainement le traitement déshonorant que subit le Zaïrois en ce qui concerne ses déplacements vers d'autres pays. Présentement, il est presque exclu pour un Zaïrois de circuler et d'élire domicile dans certains pays de l'hémisphère Nord, car il se voit refuser d'office un visa à moins de vilipender son pays et ses autorités légalement établies. Est-ce donc la pleine jouissance des libertés fondamentales de l'homme lorsqu'il ne peut s'établir dans un autre territoire qui n'est pas le sien sauf s'il s'arroge le statut de réfugié politique? Les Zaïrois qui sont ainsi traités sont-ils sanctionnés pour un délit d'opinion? Et les pays qui pratiquent cette politique d'exclusion, comment peuvent-ils se faire une idée exacte de ce qui se passe au Zaïre quand ils empêchent une catégorie de mes concitoyens de pouvoir s'exprimer librement et de défendre des idées politiques contraires aux leurs.

Les incertitudes politiques qui planent sur le Zaïre depuis trois ans ont relégué au second plan les problèmes économiques et sociaux dans un pays où les grèves, les journées de ville morte, la désobéissance civile et les pillages ont détruit le tissu économique et aggravé la misère du peuple.

Le Zaïre, qui, d'une manière arbitraire et vexatoire, s'est vu, sous la pression de certaines puissances occidentales, privé de l'accès aux facilités financières et à l'aide bilatérale et multilatérale au moment où son peuple en a le plus besoin, souhaite que l'ère nouvelle qui s'annonce soit l'occasion pour tous ses partenaires de l'aider à redresser son économie délabrée. Dans ce contexte, mon

pays souhaite vivement reprendre le dialogue avec les institutions de Bretton Woods, améliorer la gestion de ses finances publiques et favoriser l'épanouissement de la libre entreprise.

Le Zaïre, chacun le sait, est un sous-continent composé d'une mosaïque de tribus et d'ethnies qui, épisodiquement comme partout ailleurs dans le monde, ont des problèmes de cohabitation. A l'approche des grandes étapes politiques ou électorales, des frictions exacerbées par des discours démagogiques se transforment en conflits ouverts qui forcent certains de nos compatriotes à quitter dans des conditions souvent inhumaines leurs lieux de résidence. Le Gouvernement de la République du Zaïre ne peut tolérer cette situation où des Zaïrois se trouvent réfugiés sur leur propre sol. C'est ainsi qu'en ce qui concerne plus précisément le Shaba, il est inexact de parler d'épuration ethnique dès lors que le Shaba comme les deux Kasai ne sont pas des ethnies, mais des provinces constituées de plusieurs ethnies. Le Gouvernement a pris des mesures pour mettre fin à tout déplacement forcé, assurer la sécurité des personnes désireuses de rester au Shaba et organiser le transport de ceux qui ont choisi de partir dans des conditions humainement acceptables. Cette tâche, comme celle d'insérer les personnes déplacées dans leur milieu d'origine, exige des moyens matériels et financiers énormes.

Le Gouvernement, en collaboration avec les organismes spécialisés des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, s'emploie à réunir les moyens disponibles pour venir en aide aux populations victimes de ce drame.

C'est ici le lieu de saluer l'action menée à la demande du Président de la République par le Secrétaire général des Nations Unies, qui a envoyé au Zaïre une équipe interinstitutions spécialisées conduite par M. Darko Silovic, en vue d'étudier sur le terrain les voies et moyens d'apporter une aide humanitaire à ces populations déshéritées. Nous espérons vivement que la communauté internationale répondra massivement et positivement à l'appel du Secrétaire général, ce dont nous lui sommes d'avance reconnaissants.

S'agissant des troubles ethniques du Nord-Kivu, il importe de savoir qu'il y a là un vieux problème né sous la colonisation et qui s'est poursuivi par la suite par la transplantation de populations d'origine rwandaise au Zaïre et par l'afflux de réfugiés consécutif aux conflits ethniques que ce pays voisin a connus.

Sans chercher à nous attarder sur les causes profondes de ce conflit, nous aimerions informer l'opinion internationale que le Gouvernement a pris des mesures pour rétablir le calme dans la région et assurer la sécurité de toutes les parties en conflit.

Un appel à l'aide humanitaire en faveur des populations qui ont tout perdu dans ces tristes événements est lancé à la communauté internationale, aux organisations non gouvernementales et aux partenaires habituels du Zaïre, et ce compte tenu de l'urgence de la situation ainsi que de la modicité de nos moyens, qui ne nous permettent pas d'y faire face seuls.

Avant de terminer mon exposé, j'aimerais aborder un problème qui préoccupe de plus haut point la communauté internationale, et singulièrement mon pays : il s'agit de la protection de l'environnement.

Le Zaïre, auquel l'importante étendue de sa forêt tropicale humide confère le statut symbolique de deuxième poumon de la planète, apprécierait que la communauté internationale reconnaisse les énormes sacrifices qu'il consent et qui le privent d'entrées inestimables en ressources financières. La préservation de l'ozone dans son ensemble nécessite que des ressources additionnelles soient dégagées pour la mise en oeuvre du programme Action 21 et des conventions portant sur la biodiversité. Aussi mon pays estime-t-il que son engagement de ne pas procéder à l'abattage de diverses essences forestières qu'il considère comme le patrimoine commun de l'humanité devrait lui permettre de bénéficier de certaines compensations qui combleraient ce vide financier, ou du moins ce manque à gagner.

Enfin, la délégation de la République du Zaïre s'associe à la demande exprimée par de nombreuses délégations tendant à restructurer le système des Nations Unies afin de permettre à tous les Etats Membres, quelle que soit leur dimension, de jouer pleinement leur rôle dans la construction d'un monde de justice, de paix et de coopération mutuellement avantageuse.

**M. Turnquest** (Bahamas) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a 20 ans, les Bahamas siégeaient ici pour la première fois, en tant que 138e Etat membre de l'Assemblée des Nations Unies, et nous nous sommes acquittés avec fierté des obligations et des responsabilités solennelles que la Charte nous a conférées. La présente session marque donc un vingtième anniversaire, que nous célébrons avec nos amis de l'Allemagne aujourd'hui réunie, avec lesquels nous avons été admis au sein de l'Organisation.

Alors que nous réfléchissons sur les événements mondiaux qui se sont produits ces 20 dernières années, nous constatons que le monde est considérablement transformé. Nous avons alors une seule Union soviétique et une seule République yougoslave, tandis que nous avons maintenant, à la place de la première, la Communauté des Etats

indépendants et les Etats baltes. En outre, le large nombre de nouveaux Etats admis à cette organisation en a rendu la composition quasi universelle. C'est pourquoi nous sommes heureux de souhaiter chaleureusement la bienvenue à tous les nouveaux Membres et de tendre à chacun la main fraternelle de l'amitié et du partenariat dans la lutte continue pour la dignité humaine et le développement.

La situation des Bahamas a également considérablement évolué depuis qu'elles sont devenues Membre de l'Organisation. Aujourd'hui, nous sommes l'une des sociétés les plus stables et les plus démocratiques dans le monde. Nous sommes fiers de cette réalisation, et nous encourageons tous ceux qui souhaitent faire de même à suivre notre exemple de liberté, de justice et de paix s'appuyant sur les principes solides de l'épanouissement humain et du développement national.

Nous avons une autre raison de nous réjouir : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session est une occasion historique non pas seulement pour vous personnellement et pour votre grand pays, mais également pour chaque gouvernement et chaque habitant des Caraïbes. Les habitants des Bahamas, ainsi que tous les peuples des Caraïbes, rendent par conséquent un hommage particulier à vous et à votre pays. Nous sommes pleinement conscients de vos qualités admirables et enviées de diplomate, et nous sommes certains que, face aux défis qui vous attendent à la présente session, elles vous permettront de diriger nos travaux pour les faire aboutir à des résultats heureux et durables.

Qu'il me soit également permis de rendre un hommage sincère à votre prédécesseur, M. Stoyan Ganey de la Bulgarie, pour sa contribution remarquable à la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Des réalisations importantes ont été enregistrées au cours de sa présidence et aujourd'hui nous récoltons les fruits de sa direction clairvoyante.

Nous sommes, nous, privilégiés de représenter nos gouvernements et de nous donner le luxe d'énoncer ici notre maximum de politique internationale, mais le Secrétaire général, lui, ne peut se permettre ce luxe. Sa responsabilité l'oblige à aller au-delà de la rhétorique et de s'attacher au fond même des nombreuses résolutions et décisions que nous adoptons chaque année à l'Assemblée. Sa tâche est donc incroyablement complexe. Néanmoins, il assume ses lourdes responsabilités avec une grande dignité et une remarquable distinction.

A cet égard, nous ne pouvons manquer d'évoquer l'injonction biblique : "De l'Egypte j'appelle mon fils". (*La sainte Bible, Matthieu, 2:15*). A l'instar de son

prédécesseur, il a obtenu des résultats qui vont au-delà de nos attentes et il mérite nos félicitations pour son aptitude à aider cette organisation à façonner l'histoire contemporaine d'une façon aussi spectaculaire.

A ce stade, je tiens à profiter de cette occasion pour exprimer les profondes condoléances du Gouvernement et du peuple des Bahamas au Gouvernement et au peuple de l'Inde pour les pertes de vies humaines et de biens matériels subies lors du récent tremblement de terre dévastateur, et nous tenons à réaffirmer ici notre solidarité en ce moment de catastrophe nationale.

Il serait très facile pour moi, au nom de mon gouvernement et de mon pays, de passer en revue les événements de la dernière année et de faire part de mes remarques à l'Assemblée. Cependant, nous estimons qu'il vaut mieux nous tourner vers l'avenir.

Alors que nous nous rapprochons du cinquantième anniversaire de l'Organisation, les Bahamas estiment que cet événement significatif doit être considéré comme une occasion d'évaluer où nous en sommes et ce que nous devons faire pour aller de l'avant dans le respect des principes de la Charte, afin que cet anniversaire soit véritablement un motif de réjouissance.

Songeant à ce que nous devons faire pour aller de l'avant, nous invitons tous les Etats Membres à réfléchir avec nous sur la façon dont chacun d'entre nous, compte tenu de nos diverses capacités, peut aider l'Organisation à se rapprocher de la pleine réalisation des principes inscrits dans la Charte.

Il ne fait aucun doute que l'ONU, en s'acquittant de son rôle souvent mal compris de promotion d'objectifs tels que la coopération internationale et le respect des droits de l'homme, a été justifiée dans cette approche par des succès qui vont bien au-delà des attentes.

Dans le domaine politique, ces succès incluent les efforts pour encourager un changement vers la démocratie en Europe de l'Est; une réduction radicale des armes nucléaires, par la destruction volontaire; la Mission de l'Organisation des Etats américains (OEA) et de l'Organisation des Nations Unies en Haïti; la mise en place du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit humanitaire international commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991; la mise en place du Conseil exécutif transitoire en Afrique du Sud; la signature très récente de l'accord de paix historique entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de même que la Déclaration de principes entre Israël et la Jordanie; et l'agression repoussée de même que la restauration de la souveraineté au Koweït. Dans ce

contexte, la résolution du Conseil de sécurité qui détermine les frontières du Koweït doit être respectée.

En nous attaquant aux obstacles qui doivent être surmontés avant que des solutions durables puissent être trouvées, nous estimons qu'il faut également souligner davantage le rôle économique, social et militaire accru de l'ONU. En témoignent les forces de maintien de la paix envoyées partout dans le monde et les récentes Conférences sur l'environnement et le développement et sur les droits de l'homme qui se sont déroulées avec succès, de même que les prochaines conférences sur les femmes, la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social et, ce qui intéresse tout particulièrement les Bahamas, la prochaine Conférence sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, qui se tiendra à la Barbade en 1994.

Les Bahamas estiment particulièrement important le rôle de l'ONU dans les domaines économique et social et s'attend pleinement qu'une fois renouvelée, l'Organisation sera mieux à même d'assumer ce rôle important. C'est dans ce contexte, donc, que nous appuyons les efforts du Secrétaire général en vue de restructurer l'Organisation dans les domaines économique et social.

Comme vous en êtes conscients, le succès amène invariablement des responsabilités et des défis plus grands. Malheureusement, ces responsabilités et ces défis plus grands, de même que les obstacles qui leur sont associés, ont déjà commencé à refroidir l'intérêt que les nombreuses réalisations avaient suscité. Or nous ne devons pas laisser l'envers du succès nous décourager. Nous devons nous concentrer afin que les droits acquis plus étroits ne gênent pas la réalisation d'objectifs fixés dans l'intérêt du plus grand nombre. Rien ne doit faire obstacle à la cessation, au plus tôt, des atrocités de la guerre et au retour à un règlement pacifique des différends. Nous devons être sensibles aux besoins, aux pressions et aux problèmes civils nationaux et y répondre pratiquement, dans l'esprit de la Charte. L'appel à l'action régionale pour le règlement des différends et le maintien de la paix devra également être plus soutenu alors que nous cherchons à maintenir l'intégrité de l'Organisation.

A cet égard, nous tenons à souligner particulièrement la nécessité d'appuyer pleinement la mise en application de l'Accord de Governors Island sur la restauration de la démocratie en Haïti, non seulement par une pression morale implacable, mais également par une assistance matérielle et technique visant à promouvoir la revitalisation économique et la santé durable des institutions démocratiques de ce pays.

Le spectacle désagréable de la politique menée par le conflit a repris sa place sur la scène mondiale, accompagné,

malheureusement, de deux phénomènes accompagnateurs qui l'influencent souvent, bien qu'ils obtiennent rarement le même degré et le même champ d'attention que la politique : je veux parler des tensions économiques et sociales. Nous devons sans cesse surveiller ces deux phénomènes souvent difficiles à contrôler. Encore une fois, nous devons laisser ici les buts et les principes de la Charte nous guider.

Dans ce contexte, plusieurs questions doivent, à mon avis, faire partie des débats que nous entreprendrons à la présente session :

Tout d'abord, les dividendes que nous retirons de la paix génèrent-ils les ressources et l'expertise civile adéquates pour avoir un effet sur les besoins en développement?

Deuxièmement, la vie après l'autodétermination, pour les membres les plus nouveaux de la communauté internationale, est-elle la cause d'une stagnation de la croissance dans les pays souverains depuis plus longtemps?

Troisièmement, le recyclage et l'aide sont-ils suffisants pour faire en sorte que la libéralisation commerciale facilitée par les mégablocs favorise un renforcement institutionnel juste, démocratique et transparent et une possibilité élargie d'y parvenir?

Et enfin, comment nous assurer que la conscience environnementale, en tant que catalyseur pour une meilleure qualité de vie à l'échelle mondiale, ne devienne pas une clause conditionnelle en matière commerciale?

Ces questions devront être débattues parce que, si elles sont négligées ou mal abordées, le nouvel ordre mondial ne représentera qu'une nouvelle répartition des centres du pouvoir et ne fera que favoriser l'éclosion de nouveaux germes d'instabilité économique, sociale et politique.

Dans de nombreux pays, y compris les Bahamas, les tensions sociales ont changé l'ordre des priorités nationales. Nous devons retourner à la base en traitant des problèmes à caractère pandémique tels que la pauvreté, les drogues illégales, le crime, la violence, le terrorisme international, les violations des droits de l'homme et la maladie, et plus spécialement les ravages causés par le syndrome d'immunodéficience acquise (sida).

Dans ce village mondial les Etats Membres sont confrontés à la désintégration des valeurs familiales traditionnelles, à laquelle il faut ajouter un chômage endémique. Nous devons une fois encore insister sur les valeurs spirituelles qui respectent la vie, la dignité et la valeur de la personne humaine et l'influence que peut avoir il ou elle sur la vie et le développement au niveau national. Afin que nos peuples ne connaissent pas le désespoir et

survivent aux effets pervers du déclin économique, nous devons partager plus directement avec ces institutions communautaires et les partenaires sociaux, que sont les enseignants, le fardeau des mesures à prendre pour parvenir à des solutions et les exemples de valeurs spirituelles et morales salutaires.

Fondamentalement, les Bahamas restent moralement convaincues de la validité des objectifs de l'Organisation des Nations Unies et s'engagent à la soutenir financièrement. Afin de concrétiser cet engagement, les Bahamas ont récemment déposé des instruments d'adhésion à des accords internationaux dans certains des domaines prioritaires inscrits à l'ordre du jour de l'ONU, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux statut des réfugiés, et nous allons très bientôt signer la Convention sur les armes chimiques. En réalité, les approches et les solutions qui figurent dans ces conventions ont toujours inspiré les pratiques et la politique des Bahamas.

En dépit d'une augmentation de 100 % de la contribution des Bahamas au budget ordinaire au cours des cinq dernières années, nous continuons indéfectiblement d'assumer le nécessaire partage du fardeau financier afin que l'Organisation puisse atteindre ses objectifs. En revanche, les Bahamas souhaitent que l'on examine le niveau de leur contribution, et au cours de ce processus elles apporteront la preuve que leur revenu par habitant considéré comme élevé comparativement à d'autres, non seulement masque la situation réelle de nos revenus par habitant mais donne une fausse idée des exigences croissantes découlant des besoins en matière de développement de l'ensemble de l'archipel. Dans ces conditions, nous estimons que les Bahamas devraient bénéficier d'un allègement.

Les Bahamas reconnaissent volontiers qu'elles demeurent l'un des rares exemples de tranquillité politique et de beauté naturelle intacte. Notre attachement au maintien de l'unité nationale et à la préservation de l'environnement est inébranlable. C'est pourquoi nous pensons que les Bahamas sont le lieu idéal pour la tenue de négociations difficiles, et nous proposons à l'Organisation nos installations, lesquelles, nous en sommes convaincus, rehausseront la conduite des affaires. Nous nous engageons de plus à contribuer à l'application de l'"Agenda pour la paix" du Secrétaire général et du programme pour le développement proposé par la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ces points de l'ordre du jour nous semblent être des approches utiles pour le règlement des conflits, le maintien de la paix et l'édification de la paix après les conflits, et l'allègement de la pauvreté.

A l'approche du cinquantenaire de l'Organisation, et afin d'assurer des jours encore meilleurs à l'avenir, nos mots d'ordre doivent être "perspective" et "objectif" : perspective, parce que nous ne devons pas perdre de vue les buts de nos pères fondateurs, qui ont mis l'accent sur la primauté des peuples dans le préambule de notre Charte; et objectif, parce qu'il faut reconnaître et accepter que les moyens et la voie à emprunter pour mettre fin au désordre et à l'insécurité sur le plan international doivent commencer par l'individu. Ce sont nos comportements personnels, nos motivations et nos actes initialement indépendants qui détermineront, en dernière analyse, s'il y a un climat international propice à la paix ou un climat propice au désordre. Le succès de notre organisation dépend donc, tout à la fois, de nos agissements aux niveaux international, collectif et personnel.

Dans ce coin des Caraïbes, qui fait partie de ce village mondial, les Bahamas continuent de ne négliger aucun effort dans la lutte qui est menée pour instaurer la paix et la démocratie chez notre voisin, Haïti. Si ce processus réussit, notre paysage économique et social se verra soulagé du fardeau que représente l'aide apportée aux milliers d'immigrants illégaux en provenance de ce pays, qui bravent les éléments parfois hostiles de la nature en quête d'un havre de paix dans notre relatif paradis. Nous espérons que le monde - et en particulier les Etats Membres de cette organisation - tiendront dûment compte du poids énorme imposé à notre petit pays par cette situation. Les Bahamas ont clairement fait la preuve de l'intérêt qu'elles portent à leurs voisins de la République d'Haïti. J'aimerais rappeler la fameuse phrase d'un des jeunes pensionnaires du Father Flanagan's Boys'Town USA. Lorsqu'on l'a interrogé sur l'intérêt qu'il portait à son frère, il a répondu, "Ce n'est pas un fardeau, père : c'est mon frère". Le fait est que notre frère représente un lourd fardeau, mais c'est avec joie que nous lui venons en aide, dans un esprit de charité chrétienne, et en espérant vivement que la paix s'instaurera en Haïti.

Les Bahamas demeurent fièrement et indéfectiblement attachées à cette grande organisation.

**Mme Werleigh (Haïti) :**

L'accession pour la première fois, à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies d'un représentant des Caraïbes est pour nous, de la délégation haïtienne, un motif de fierté et de satisfaction. A cet égard, j'aimerais vous transmettre, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations du Président de la République, du Gouvernement et du peuple haïtiens pour votre élection unanime, ainsi que les vœux de succès dans vos fonctions. Ce choix représente, sans aucun doute, une reconnaissance justifiée de vos éminentes qualités personnelles, de votre riche expérience de diplomate, mais également une affirmation du

rôle croissant de votre pays, la République du Guyana, dans les relations internationales.

Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, M. Stoyan Ganey de la Bulgarie, qui a dirigé avec succès les travaux de la quarante-septième session.

C'est l'occasion aussi pour moi d'exprimer notre haute appréciation au Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts remarquables qu'il déploie pour la cause de la paix et pour la dynamique nouvelle qu'il a imprimée à notre organisation.

En cette fin de siècle, l'histoire a pris une accélération remarquable et chaque jour d'importants événements surgissent, qui impriment une nouvelle orientation à la vie internationale en marquant profondément le destin des peuples. Il semble que le monde se cherche une nouvelle direction vers où s'engager à l'aube de ce troisième millénaire.

Le respect de la personne humaine, la nécessité de la démocratie et des libertés fondamentales, le climat de paix auxquels aspirent les peuples du monde entier, tendent à se matérialiser à travers des événements majeurs qui nous interpellent aujourd'hui. Ainsi, on a pu constater que des dirigeants dans différentes parties du monde ont instauré un dialogue, hier impensable, dans la recherche d'une nouvelle dimension de la paix.

C'est le cas au Moyen-Orient, où Israéliens et Palestiniens, après des décennies d'hostilités, se sont engagés sur la voie d'un rapprochement historique qui, espérons-le, sera bénéfique pour les deux peuples et pour toute la région.

De même, les récents développements en Afrique du Sud, notamment la création du Conseil exécutif de transition et l'annonce d'élections libres, au suffrage universel, pour le 27 avril 1994, font profiler l'avènement tant attendu d'une société multiraciale, démocratique et unie.

Après deux décennies de guerre civile, le Cambodge connaît finalement une période de paix, laquelle a permis la tenue d'élections générales démocratiques et la constitution d'un gouvernement légitime.

El Salvador, après 12 années de conflit armé, s'achemine, avec la signature des Accords de Mexico, vers une consolidation de la paix.

Force est de constater que, sur tous les continents, des progrès considérables sont accomplis dans la recherche de la paix, bien que des foyers de tension de toutes sortes, alimentés notamment par les différences raciales, ethniques,

tribales ou de clan, attestent que l'établissement du dialogue, seul garant de la convivialité humaine, n'est toujours pas un investissement spontané.

Le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies a été décisif sur l'angle de la médiation pour parvenir à un règlement négocié de ces crises. Nous appuyons les efforts soutenus du Secrétaire général en vue de contribuer à amener la paix à ces peuples dont la douleur, les privations et la détresse ont des résonances profondes au coeur du peuple haïtien. Nous croyons que les notions de diplomatie préventive, de maintien de la paix, de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix développées dans son "Agenda pour la Paix" constituent à n'en pas douter des idées-forces qui doivent guider l'Organisation dans son action en vue de garantir la paix et la sécurité internationales.

Mais, pour faire face aux défis variés qui se posent à notre organisation et répondre aux attentes placées en elle, les Nations Unies doivent s'adapter à la nouvelle réalité et disposer de moyens adéquats. Dans cette perspective, la délégation haïtienne appuie le processus de réforme et de restructuration visant à rendre notre organisation plus efficace. Nous pensons également que les activités de l'Organisation liées au développement économique et social doivent mériter une attention au moins égale à celle accordée aux opérations de maintien de la paix.

Si l'"Agenda pour la paix", qui est une référence indiscutable pour notre organisation, nous permet de mieux aborder la problématique de la paix dans un environnement mondial en pleine mutation, il nous pousse à nous questionner sur les fondements mêmes de la paix. D'aucuns affirment que la paix est indissociablement liée à la démocratie et au développement. Nous partageons ce point de vue, car sans la paix il ne peut y avoir de développement, et on ne peut espérer la paix sociale sans le développement et le respect des droits de l'homme.

Mon gouvernement, formé à la suite des Accords de Governors Island, croit que ces principes fondamentaux proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par la Constitution haïtienne doivent rester notre préoccupation constante en vue de pourvoir au mieux-être de notre peuple.

Voici deux ans déjà que le peuple haïtien mène une lutte fervente et permanente pour le retour de la démocratie en Haïti et pour le respect de ses droits fondamentaux que le coup d'Etat du 30 septembre 1991 lui a ravés. Aujourd'hui, grâce à l'appui constant témoigné par la communauté internationale, nous sommes à la veille de tourner cette page douloureuse de l'histoire de notre pays.

A ce propos, nous tenons à remercier chaleureusement l'Envoyé spécial des Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains pour son inestimable travail. Nous espérons pouvoir continuer à coopérer avec lui pour parvenir à un règlement définitif de la crise haïtienne.

Comme vous le savez, le 3 juillet 1993 a été signé l'Accord de Governors Island, qui fixe les modalités du retour de l'ordre constitutionnel et de la démocratie en Haïti.

Le 30 août, un Premier Ministre choisi selon notre constitution a pris fonction et un gouvernement de concorde a été installé. Les mesures économiques prises par le Conseil de sécurité ont été suspendues, attendant la fin du processus de transition pour être définitivement levées. L'assistance technique visant à renforcer les institutions et permettre la consolidation de la démocratie prend forme à travers la Mission des Nations Unies en Haïti, qui commence déjà à être déployée dans le pays.

Une amnistie a été accordée par le Président de la République pour les infractions politiques commises durant la période du coup d'Etat, cela en vue d'aider à la réconciliation nationale.

Il reste d'autres étapes à franchir jusqu'au 30 octobre, date à laquelle le Président démocratiquement élu, S. E. M. Jean-Bertrand Aristide, retournera en Haïti pour continuer le mandat que lui a confié le peuple haïtien.

Cependant, de récents événements, caractérisés par une recrudescence de la violence, jettent un discrédit majeur sur la volonté politique de l'autre partie à respecter dans l'intégralité les termes de l'Accord de Governors Island et du Pacte de New York. Il y a tout juste quelques heures, des bandes armées ont manifesté devant le port pour s'opposer à l'arrivée des membres de la mission technique des Nations Unies. La radio nationale a été prise d'assaut par des individus armés, manifestement opposés à une issue pacifique de la crise. De tels comportements mettent clairement en danger l'aboutissement de l'Accord de Governors Island.

La mise en place d'un tel mécanisme institutionnalisé de violence et d'intimidations perpétrées par des factions opposées à l'instauration de la démocratie et le nombre croissant de violations des droits de l'homme nous préoccupent, car ces actes révèlent la mauvaise foi délibérée d'institutions dont la fonction est précisément de veiller à la sécurité et à l'exercice des droits des citoyens.

Conscients que cette situation ne saurait perdurer, de cette tribune, nous lançons un appel sincère à toutes les personnes de bonne volonté qui veulent construire un

aujourd'hui et un lendemain meilleurs pour les enfants d'Haïti et donner à ce pays qui est le nôtre une chance pour qu'il puisse repartir sur la voie du progrès. Nous demandons également à la communauté internationale de maintenir la pression pour que les forces minoritaires contraires à l'aspiration démocratique du peuple haïtien, se retrouvant totalement isolées, n'aient d'autres options que le dialogue et la réconciliation.

Le retour de l'ordre constitutionnel en Haïti s'inscrit dans un authentique projet politique international, pour lequel nous nous sommes battus; il symbolise à la fois l'effort pour un processus de démocratisation en Haïti et, sur le plan mondial, la victoire du droit soutenue par la solidarité morale de la communauté internationale.

Les élections libres et honnêtes du 16 décembre 1990 qui ont amené le Président Jean-Bertrand Aristide au pouvoir représentent la première expérience démocratique du pays depuis son indépendance, le premier acte d'application de la Constitution haïtienne de 1987, et constituent de surcroît la première étape vers le respect garanti des droits du citoyen.

Les expériences que nous avons connues au cours de ces deux dernières années nous ont conduits à la conviction que la protection de la démocratie et des droits fondamentaux représente une cause qui dépasse nos frontières nationales, pour atteindre une dimension internationale.

Le retour à l'ordre constitutionnel en Haïti sera la victoire de l'Etat et de la règle du droit sur le totalitarisme et l'imposture - un combat permanent qui nous unit tous et qui nous permet d'affronter ceux qui portent atteinte à la paix.

Nous savons qu'en l'absence de démocratie et, par conséquent, d'institutions et de structures d'un état de droit, la protection des droits de l'homme serait utopique et sans effet, notamment dans mon propre pays. Cette démocratie exige une véritable participation, pluraliste et transparente. Cette démocratie, pour nous, ne peut se résumer à des élections périodiques, mais constitue un mode de vie collective dans une économie adaptée.

Le soutien inestimable de la communauté internationale permettra le retour à l'ordre constitutionnel dans mon pays, et nous mettrons en oeuvre toutes nos ressources nationales pour y construire vraiment un état de droit, c'est-à-dire un Etat qui ne se contente pas seulement de garantir les libertés publiques, mais qui cherche aussi à promouvoir l'égalité et la solidarité. C'est le défi que nous essaierons de relever, car nous pensons fermement qu'un Etat dans lequel ses fils ne peuvent vivre pour cause de dictature et de barbarie est inacceptable à l'aube du XXIe siècle.

Aux enjeux politiques auxquels la communauté internationale doit faire face viennent s'ajouter des défis économiques, sociaux et culturels. La pauvreté, l'ignorance et le fléau des maladies constituent toujours des facteurs négatifs qui menacent la cohésion même des Etats et continuent à déséquilibrer profondément les pays du Sud, plus particulièrement les moins avancés.

L'imitation sans réserve des modèles occidentaux a porté certains pays à ignorer presque totalement le bénéfice de leur patrimoine de créativité et de sagesse et leur esprit d'entreprise. En découlent une absence des dimensions culturelles du développement et l'absence de participation d'un important secteur de leur société, le secteur le plus démuné et incapable de protester ou de protéger ses propres intérêts, notamment les femmes, les enfants et la masse des pauvres défavorisés.

Des efforts ont été faits aux niveaux national, régional et international. Certains progrès ont été constatés. Toutefois, en dépit de tout cela, les valeurs proposées - entreprises, croissance, profits et ainsi de suite - demeurent inaccessibles à la grande majorité des humains qui peuplent les pays du Sud. Cela menace grandement l'un des fondements mêmes des droits de l'homme : son droit au développement.

Le monde devient de jour en jour objectivement interdépendant et en un sens intégré. Nous faisons face actuellement à une profonde transition qui s'annonce complexe et hasardeuse. Nous devons faire de notre mieux pour que cette mondialisation, cette économie globale ne servent à creuser davantage l'écart entre le Nord et le Sud. L'absence d'un système équitable se fait sentir de plus en plus. Le Sud se trouve toujours dans une position de subordination et de dépendance, qui l'empêche de bien gérer ce nouvel ordre mondial. Des initiatives globales s'avèrent nécessaires. En effet à l'avènement de ce XXIe siècle, une réforme profonde du système international, particulièrement dans les domaines du commerce, des finances et de la technologie est d'une importance capitale. Nous avons bien dit réforme profonde. Une réforme qui permettra un dialogue restructuré entre le Nord et le Sud. Une réforme qui aboutira à l'établissement d'une croissance économique viable et durable pour les pays du Sud et du Nord, croissance qui se mesurera non seulement par la croissance du produit national brut (PNB), mais aussi par certains acquis sociaux et politiques : l'accès de tous, sans aucune discrimination, à certains services de base comme la nourriture, la santé, le logement, une éducation appropriée; ainsi que l'accès à une forme de gouvernement démocratique et à un système de justice efficace qui protège le peuple entier.

Des solutions durables, audacieuses et courageuses doivent être trouvées si l'on veut vraiment lever les barrières qui empêchent l'épanouissement économique du groupe des pays auxquels nous appartenons.

Les questions de la dette, du tarissement des flux de technologies, de capitaux et d'investissements directs vers les pays du Sud, celles de la baisse continue des prix des produits de base, de l'accès aux marchés et de la détérioration des termes de l'échange doivent être discutées sérieusement par la communauté internationale pour que nous puissions obtenir un nouvel ordre économique mondial plus équilibré.

La République d'Haïti qui a connu, au cours de ces deux dernières années, une situation que le Conseil de sécurité a qualifié "d'unique et d'exceptionnelle", se trouve à la croisée des chemins. Pour restaurer le processus démocratique et l'état de droit dans le pays, la population haïtienne et son gouvernement légitime ont consenti de lourds sacrifices. Ces sacrifices joints à une longue histoire de gabegie, de déni de droit et de rapines se sont traduits sur le plan économique, social et écologique, par un véritable désastre. Des pans entiers de la production nationale ont été déstructurés, l'environnement dramatiquement affecté. Le coût social du retour à la démocratie est extrêmement lourd, hypothéquant par avance, tous les efforts futurs de développement endogène et auto-entretenu.

Voilà pourquoi nous sollicitons l'appui et le soutien sans faille de la communauté internationale qui, selon nous, devrait porter, dans le court, le moyen et le long terme sur une coopération technique et financière substantielle accrue et renforcée.

L'heure est venue de transformer le vaste élan de solidarité enregistré au cours de ces deux dernières années en un puissant effort concerté de coopération ouverte, féconde, substantiellement enrichie et renforcée.

Mieux que quiconque, vous mesurez l'ampleur des défis qui se posent aujourd'hui avec une acuité particulière au Gouvernement haïtien. Il serait vain d'espérer l'affermissement de l'état de droit, qui demeure notre objectif prioritaire, si nous ne sommes pas en mesure, rapidement, d'alléger l'immense détresse qui est celle de la très grande majorité du peuple haïtien.

Nous voulons nous persuader qu'aujourd'hui comme hier, vous continuerez à nous accompagner dans cette étape cruciale au bout de laquelle les conditions socio-économiques devraient connaître une amélioration substantielle, dans une Haïti réconciliée avec elle-même, où s'épanouissent les droits et les libertés.

Si nous reconnaissons que la paix n'a pas de prix, nous croyons qu'elle conduit impérativement à la nécessité du dialogue et de la réconciliation sans lesquels un processus de transition ne peut se transformer en démocratie durable.

L'édification d'un monde nouveau est une responsabilité commune qui nous échoit, ce depuis la fondation de cette organisation en 1945.

A la réunion de San Francisco, la délégation d'Haïti, imbuée de l'expérience historique d'être la première République noire du monde, avait compris au-delà même des motivations de l'époque, que la création de l'Organisation des Nations Unies représentait la chance à saisir pour ce bout d'île-nation, mais également pour tous les autres pays responsables qui voudraient rejoindre le monde des nations.

Nous saisissons cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Etats Membres et nous souhaitons que la Commission ad hoc devant étudier la question de Taiwan trouve une solution satisfaisante pour toutes les parties concernées, en accord avec les principes fondamentaux du droit international.

Saisissons la formidable chance qui nous est offerte aujourd'hui pour édifier ce monde nouveau que des générations d'hommes et de femmes attendent; saisissons cette chance pour nous entraider mutuellement en instaurant un dialogue constant entre le Nord et le Sud afin de trouver des réponses urgentes et des solutions au constat du sous-développement et de la pauvreté, ce mal du siècle, qui ébranlent l'humanité.

Que le dialogue devienne notre mot de passe!

**M. Lengsavad** (République démocratique populaire lao) (*l'orateur s'exprime en lao; texte français fourni par la délégation*) :

Monsieur le Président, en premier lieu, je tiens, au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, à vous féliciter très chaleureusement de votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-huitième session. Connaissant vos grandes qualités de diplomate ainsi que votre patience et persévérance, je suis certain que vous allez mener les travaux de la présente session à bon port.

Je voudrais également adresser les félicitations les plus sincères au Secrétaire général de notre organisation, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts inlassables qu'il a déployés en s'acquittant efficacement de ses hautes responsabilités au cours de l'année écoulée. Nous lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement de sa lourde et difficile tâche à la tête de notre organisation. En outre, la délégation lao voudrait souhaiter la bienvenue aux nouveaux

Etats Membres que sont la Principauté d'Andorre, l'Erythrée, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Principauté de Monaco, la Slovaquie et la République tchèque, dont la présence parmi nous ne peut que renforcer l'universalité de l'Organisation.

La présente session de notre organisation s'ouvre à un moment où la situation internationale dans son ensemble connaît une évolution positive, favorable à la fois au dialogue et à la coopération entre Etats. Cependant, la paix véritable que les peuples de par le monde attendaient depuis si longtemps ne s'est pas instaurée pour autant. De l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud, des conflits importants et souvent dramatiques n'ont cessé de se produire. Certes, certains ont pu être heureusement résolus, mais beaucoup d'autres, à caractère ethnique, racial et religieux, surgissant dans différents endroits du monde, continuent encore de faire rage, rendant ainsi la situation mondiale fragile et précaire.

En Europe, la situation en République de Bosnie reste tendue, voire explosive, pouvant ainsi menacer la paix et la sécurité tant régionales que mondiales. Au mépris flagrant du droit humanitaire international, des crimes tels que l'"épuration ethnique", les viols collectifs, la torture, les bombardements délibérés contre des cibles civiles, continuent d'être commis contre le peuple bosniaque innocent. Compte tenu de la gravité du problème, toutes les parties à ce douloureux conflit sont appelées à faire preuve de courage et de réalisme pour conclure librement et le plus rapidement possible un règlement politique juste et équitable, en vue de contribuer au rétablissement de la paix, de la sécurité et de la vie normale dans ce pays comme dans toute cette région.

En Afrique du Sud, la conclusion d'un accord sur la date des premières élections multiraciales et la mise en place du Conseil exécutif de transition constituent une étape importante dans l'effort du peuple de ce pays visant à édifier une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Néanmoins, la situation générale prévalant dans le pays reste fragile. L'on assiste encore avec tristesse à la recrudescence des actes de violence et de discorde dans plusieurs régions du pays. Il importe par conséquent que l'ordre politique, social et racial soit rétabli afin que les réformes ainsi entamées se poursuivent et s'accélèrent.

En Somalie, l'évolution de la situation reste préoccupante. Il est primordial que la communauté internationale trouve des solutions justes et durables à ce problème, conformément aux droits et aspirations du peuple somali.

Au Moyen-Orient, un pas important a été franchi dans la recherche d'un règlement global, juste et durable du conflit israélo-arabe. La délégation lao se félicite de la reconnaissance mutuelle entre l'Organisation de libération de

la Palestine et Israël ainsi que de l'accord d'autonomie à Gaza et à Jéricho signé à Washington le 13 septembre 1993. Nous espérons que cet accord aidera les différentes parties au conflit à instaurer une confiance mutuelle et, partant, à trouver un règlement d'ensemble juste et honorable pour tous dans le cadre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et des autres résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

En Asie occidentale, en dépit de la signature de l'accord de paix intervenu au mois de mars dernier à Islamabad entre les parties afghanes en conflit, l'Afghanistan n'en reste pas moins le théâtre d'une guerre civile. Dans l'intérêt de la concorde nationale entre Afghans et de la reconstruction de leur patrie, comme dans celui de la paix et de la sécurité de la région, nous lançons un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles mettent fin à leurs conflits.

Dans la péninsule coréenne, l'atmosphère de méfiance mutuelle dans le domaine militaire persiste. Nous saluons les efforts sans relâche entrepris par tous les pays concernés, dont la République populaire démocratique de Corée, en vue de faire de la péninsule coréenne une zone exempte d'armes nucléaires. Il serait du plus grand intérêt de toute la région de l'Asie du Nord-Est et du monde entier que la paix, la stabilité et la coopération se concrétisent.

En Asie du Sud-Est, les pays de la région entretiennent généralement de bonnes relations, ouvrant ainsi une ère nouvelle pour l'élargissement, chaque jour davantage, de leur coopération dans de nombreux domaines d'intérêt commun. Pour la première fois, mon pays, la République démocratique populaire lao, a participé en tant qu'observateur à la Réunion ministérielle des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui s'est tenue dernièrement à Singapour. Nous félicitons de cette importante rencontre avec les pays de l'ANASE, qui a imprimé un nouvel et dynamique élan à l'effort commun visant à promouvoir la coopération dans divers domaines entre les peuples de la région.

Notre délégation se félicite également des événements historiques survenus au Cambodge, notre voisin immédiat. La promulgation de la nouvelle Constitution par S. M. Samdech Norodom Sihanouk, Roi du Cambodge, et la mise en place du nouveau Gouvernement dans ce pays, ouvriront la voie vers la paix, la stabilité et la concorde nationale, contribuant ainsi au renforcement de la coopération et de l'amitié dans la région.

En République démocratique populaire lao, l'année 1992 a été pour nous une année marquée par plusieurs réalisations. Notre produit intérieur brut a connu une augmentation de 7 % par rapport à l'année 1991, le taux d'inflation se situe au niveau de 10 % (14 % en 1991), le

taux de change généralement se stabilise. Bref, le peuple lao multiethnique voit ainsi son niveau de vie s'améliorer graduellement. Sur le plan politique, notre pays connaît une stabilité solide et nous comptons poursuivre vigoureusement notre effort visant à promouvoir la démocratie et le droit de maître collectif de notre peuple, et ce, en conformité avec les réalités historiques et culturelles ainsi qu'avec le niveau de développement économique et social du pays.

Au début de l'année 1993, l'Assemblée nationale a entériné le plan national de développement socio-économique d'ici à l'an 2000. Conformément à ce plan, le Gouvernement lao a tracé les grands objectifs suivants.

Premièrement, répondre aux besoins quotidiens les plus urgents de la population lao, notamment les minorités ethniques vivant dans les régions montagneuses, rehausser graduellement leur niveau de vie matériel et culturel et garantir la stabilité politico-sociale dans l'ensemble du pays.

Deuxièmement, promouvoir le développement de l'agriculture et des forêts tout en le liant au développement des services et de l'industrie, et ce, notamment dans le domaine de l'hydroélectricité qui constitue l'une des potentialités du pays; développer avec plus d'effort et d'énergie l'économie de marché, selon le mécanisme du marché; créer l'épargne intérieure; rendre stables les finances de l'Etat et s'avancer progressivement vers la voie de l'autonomie financière; et accentuer les efforts sur le développement des ressources humaines afin de créer des conditions propices au développement national dans l'immédiat comme pour les années à venir.

Afin de traduire ce plan dans les faits, nous nous efforcerons de réaliser un taux de croissance de 8 % en moyenne, de maintenir l'équilibre économique et financier, de préserver la stabilité des prix et du taux de change et de veiller à ce que le taux annuel d'inflation ne dépasse pas les 10 %. Le Gouvernement lao poursuivra sa politique d'élargissement de coopération avec l'étranger et, à cet égard, espère ainsi bénéficier de l'appui et de l'assistance à tous les égards de la part de la communauté internationale.

Selon l'*Etude sur l'économie mondiale*, préparée par les Nations Unies, la production à l'échelle internationale ne devrait augmenter que de 1,5 % cette année et de 3 % en 1994, contre 0,6 % en 1992. Il s'agira donc d'une reprise bien faible de la croissance en général. Cette reprise faible, notamment dans les pays industrialisés, entraîne un fléchissement continu de la demande des produits d'exportation des pays en développement et une chute plus aiguë des prix de leurs matières premières, qui sont d'une importance vitale pour leur économie. Compte tenu de l'interdépendance des composantes de l'économie mondiale, il serait plus judicieux que les pays développés accordent

plus d'importance aux pays en développement et s'engagent réellement en faveur d'une coopération internationale ayant comme base la revitalisation de l'économie et le développement dans l'intérêt de tous.

Le problème de l'environnement, en raison de son importance liée au développement, figure encore sur le devant des préoccupations mondiales. En effet, nous sommes encore témoins de la pollution de l'air, des mers et des océans, des changements climatiques abrupts, de la diminution continue de la couche d'ozone et de la désertification survenue dans plusieurs régions du monde. Il est temps que les pays développés, comme les pays en développement, renforcent la coopération internationale efficace et prennent des mesures énergiques afin de protéger l'environnement, en accord avec leurs responsabilités et leurs capacités respectives, conformément au fameux programme Action 21, adopté à Rio de Janeiro, au Brésil en 1992.

Quant au problème de la drogue, ma délégation se félicite de ce que la quarante-huitième session de l'Assemblée générale consacre des séances spéciales à cette question et entend y contribuer dignement en fonction de l'importance et de l'implication que ce problème suscite tant dans le monde que dans notre pays.

La question de la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales continue d'occuper une place de choix dans l'agenda international. Parce qu'elle est si importante et si sensible, cette question requiert un examen sérieux devant se baser sur les principes de la non-sélectivité, de l'objectivité et de l'impartialité. A cela, il y a lieu également d'ajouter la prise en compte des réalités historiques, culturelles, politiques, sociales, économiques et religieuses de chaque pays. Dans cette optique, nous sommes satisfaits des résultats, dans l'ensemble positifs, issus de la récente Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne, en Autriche, du 15 au 25 juin 1993.

Avec la fin de la bipolarisation, il est important que les Etats fondent leur espoir sur l'ONU qui se veut vraiment universelle et institutionnelle, capable de maintenir la paix et la sécurité internationales, de promouvoir le développement et de faire régner le droit et la justice dans le monde. Pour être à la hauteur de sa nouvelle mission, encore faudrait-il que l'Organisation des Nations Unies édifie sa nouvelle structure. Une ONU revitalisée, restructurée et démocratisée dans son processus de prise de décisions, notamment au Conseil de sécurité, saura certainement jouer le rôle central qui est le sien dans le maniement des affaires internationales. Les Etats et les peuples de par le monde, grands ou petits, puissants ou faibles, riches ou pauvres, pourraient ainsi en bénéficier grandement.

**M. Alleyne** (Dominique) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation du Commonwealth de la Dominique, j'ai l'honneur de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, la République coopérative du Guyana, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Je suis particulièrement heureux que cette fonction soit assumée cette année, pour la première fois, par un ressortissant d'un pays membre de la Communauté des Caraïbes, et je ne doute pas que vos qualités intellectuelles et votre vaste expérience en tant que l'un des diplomates les plus distingués des Caraïbes vous permettront de vous acquitter de vos fonctions avec succès. Je puis vous assurer de l'entière coopération de la délégation du Commonwealth de la Dominique dans la conduite des délibérations de l'Assemblée générale.

Le Commonwealth de la Dominique tient à féliciter Andorre, la République tchèque, l'Erythrée, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Monaco et la Slovaquie pour leur admission à l'Organisation des Nations Unies, en qualité de Membres. L'Organisation des Nations Unies est, pour reprendre les paroles du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali :

"le meilleur instrument dont dispose l'humanité pour assurer la paix, le développement et la protection des droits de l'homme." (*A/48/1, par. 513*)

Nous accueillons donc ces nouveaux Membres qui se joignent à nous pour partager notre engagement à la paix mondiale, au développement et au soutien de la démocratie et des droits de l'homme.

Le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies est pour elle un principe important. Nous croyons que, dans le respect de ce principe et conformément au modèle établi de représentation parallèle, à l'ONU, des pays divisés, le cas exceptionnel de la République chinoise de Taiwan devrait être étudié sérieusement par la communauté internationale à la prochaine session de l'Assemblée générale. La République chinoise de Taiwan, avec ses riches ressources naturelles et humaines, pourrait, si on lui en donne l'occasion, apporter une contribution importante à la communauté internationale. Son peuple devrait, lui aussi, pouvoir jouir des droits dont jouissent tous les peuples des Membres de notre organisme mondial. Le Commonwealth de la Dominique appuie donc les efforts de la République chinoise de Taiwan visant à obtenir le statut de Membre à part entière à l'Organisation des Nations Unies après en avoir été privé pendant 22 ans.

Permettez-moi de féliciter le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali pour ses efforts actuels de réforme visant à

rationaliser les opérations de l'ONU. La situation financière de l'ONU est une question qui devrait intéresser tous ses Membres. A cet égard, le Commonwealth de la Dominique fait tout ce qu'elle peut pour honorer ses engagements financiers envers l'Organisation.

Alors que la communauté internationale assume de plus grandes responsabilités afin de mettre en place un ordre mondial plus stable, la restructuration de l'Organisation et l'amélioration de l'efficacité-coût s'avèrent plus importantes que jamais. L'Organisation doit tout faire pour éviter de gaspiller ses ressources limitées. Cependant, l'effet de la compression des coûts sur les intérêts des petits pays en développement doit être examiné de près. Les programmes visant à aider les pays en développement ne doivent pas souffrir de l'accroissement de l'activité de l'ONU dans le maintien de la paix dans diverses régions du monde. Nous croyons fermement que le droit au développement est inaliénable, que chaque être humain et tous les peuples doivent pouvoir en jouir.

L'économie de la Dominique dépend entièrement, à l'heure actuelle, de l'industrie de la banane et d'un accès privilégié à nos marchés européens traditionnels. Or notre industrie, vitale pour la survie du peuple dominicain, est menacée par les grands producteurs de bananes d'Amérique latine, bien que l'industrie des îles du Vent ne compte que pour 2 % de la production mondiale de bananes. Une menace à l'industrie de la banane en Dominique représente aussi une menace aux droits de l'homme fondamentaux de son peuple puisque l'effondrement de cette industrie pourrait entraîner un effondrement économique, des troubles sociaux et un désastre politique. La même perspective guette les autres îles du Vent, soit Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines, ce qui affecterait aussi les autres Etats de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO). En fait, la semaine dernière déjà, des troubles sérieux ont été rapportés à Sainte-Lucie comme conséquence directe des tendances négatives sur le prix des bananes. Il s'agit d'un avant-goût de ce qui pourrait se produire sur l'une ou l'autre des îles du Vent ou dans leur ensemble.

Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer les efforts de la Dominique pour assurer la survie de son économie et la protections des droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels de son peuple. Plus particulièrement, je demande à nos voisins d'Amérique latine d'honorer l'esprit de la Déclaration de Managua et de tenir compte de l'impact profondément négatif que leurs politiques en matière de commerce de la banane, qui n'est pas essentiel pour leur propre économie, pourrait avoir sur l'économie des Etats de l'OECO.

La démocratie et les droits de l'homme sont une priorité de la communauté mondiale depuis la fondation de

l'Organisation des Nations Unies. Au fil des ans, le caractère universel des droits de l'homme, leur indivisibilité par rapport au développement et le lien qui unit ces deux concepts ont fait l'objet de nombreux débats. La décision de l'Assemblée générale, par sa résolution 45/155, de convoquer la Conférence à Vienne pour aborder les questions cruciales entourant la promotion et la protection des droits de l'homme était opportune et significative. La Dominique se félicite des efforts de ceux qui ont travaillé pour assurer le succès de cette conférence importante et historique. Je suis particulièrement fier de la participation de la Dominique au processus préparatoire de même qu'à la Conférence mondiale, ce qui prouve notre engagement le plus complet envers l'universalisation du respect des droits de l'homme et la protection de la démocratie.

Les représentants à la Conférence mondiale ont clairement indiqué que les ressources financières et autres du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et des commissions régionales devaient être accrues afin de renforcer leur capacité de fournir une plus grande coopération technique entre l'ONU et les institutions régionales et nationales vouées aux droits de l'homme. En tant que point central des activités de l'ONU reliées aux droits de l'homme et que principale institution organisationnelle au sein du Secrétariat pour la mise en application du programme des droits de l'homme, le Centre pour les droits de l'homme doit être pourvu des moyens adéquats pour s'acquitter de son mandat.

Sur la scène internationale, les percées effectuées au Moyen-Orient et en Afrique du Sud doivent être célébrées. Les décisions récemment prises par les dirigeants de ces pays sont encourageantes et sont un bon présage pour l'avenir. Le processus de paix de Madrid lancé en 1991 n'a pas été inutile. La Dominique a accueilli avec grande satisfaction et avec plaisir la signature de l'accord de paix entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, accord qui servira à donner un solide fondement à la reconnaissance mutuelle des peuples israélien et palestinien. Nous espérons sincèrement que cet accord mettra un jour un terme à la violence et au conflit qui persistent au Moyen-Orient depuis plus de quatre décennies.

Il y a un an, dans cette enceinte, la Dominique a demandé qu'un dialogue constructif et ouvert s'établisse entre l'African National Congress et le régime de Pretoria afin de parvenir rapidement à un accord sur la règle de la majorité en Afrique du Sud. Les récentes actions du Président De Klerk et de Nelson Mandela montrent clairement l'intérêt qu'ils portent au progrès pacifique vers une société véritablement juste et démocratique dans ce pays.

La confirmation définitive de la démarcation de la frontière entre le Koweït et l'Iraq est un pas vers le

renforcement de la stabilité et de la sécurité dans cette région. Nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 833 (1993) qui garantit l'inviolabilité de cette frontière, et nous demandons à l'Iraq de respecter les dispositions de la résolution.

Il est vraiment décourageant, alors que des progrès sont faits dans certaines parties du monde pour assurer la protection des droits de l'homme, que ceux du peuple de notre île soeur des Caraïbes, Haïti, continuent d'être violés même après les démarches entreprises par des membres de la communauté internationale pour que les sanctions contre Haïti soient levées. La Dominique, respectant la résolution 861 (1993) du Conseil de sécurité, a ordonné la suspension immédiate de toutes les sanctions contre Haïti à la suite de la confirmation de Robert Malval au poste de Premier Ministre.

L'Accord de Governors Island, signé en juillet 1993, a fourni une lueur d'espoir s'agissant du rétablissement de la démocratie et de l'ordre constitutionnel dans ce pays et le retour définitif au pouvoir du Président Aristide. Ces espoirs ont été ruinés par les actes de ceux qui sanctionnent officiellement la violence, en menaçant la vie de personnalités constitutionnellement élues. Les membres du régime de facto doivent comprendre que la communauté internationale ne restera pas inerte si les dispositions de l'Accord de Governors Island ne sont pas respectées. Si les parties en Haïti ne respectent pas de bonne foi cet accord, la Dominique est prête à réimposer des sanctions conformément à la résolution adoptée par l'ONU dans ce sens. Nous mettrons également tout en oeuvre, dans la limite de nos ressources, pour contribuer au rétablissement de la démocratie en Haïti. A cet égard, la Dominique est disposée à contribuer à la police civile et au contingent chargé de la formation en Haïti, afin que le Président Aristide puisse assumer de nouveau pleinement ses fonctions constitutionnelles et qu'Haïti retrouve la stabilité. D'ici là, nous appuyons l'appel lancé par le président Aristide en vue du remplacement immédiat du chef de la police, condition préalable à la sécurité des dignitaires du régime légitime de ce pays.

La situation en Bosnie-Herzégovine et en Somalie continue de préoccuper tous ceux qui sont pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Nous déplorons cette tragédie humaine consécutive à des différences ethniques, et tout particulièrement la torture barbare et le massacre de centaines de personnes sans défense. De même, nous condamnons les événements dont le Nigéria a été récemment le théâtre, qui montre à la fois le peu de cas dont font l'objet les aspirations de la population et la violation de son droit de participer aux affaires de son pays.

Puisque nous en sommes au chapitre des droits de l'homme, il convient de mentionner l'Année internationale des populations autochtones lancée le 10 décembre 1992. Les droits des populations autochtones à travers le monde continuent d'être violés alors qu'elles luttent pour défendre leur culture et leur identité. Cela préoccupe tout particulièrement la Dominique, car elle est un des rares pays à avoir une population caraïbe autochtone, une population courageuse et travailleuse dotée d'une histoire et d'une culture très riches. Je demande à la communauté internationale d'apporter son soutien aux programmes et activités visant à permettre la participation de nos populations autochtones et d'autres minorités à chaque aspect de la vie de nos pays. Dans la région des Caraïbes, nous devrions nous sentir particulièrement concernés par cette question et nous rappeler que, 28 ans après l'arrivée de Christophe Colomb dans notre partie du monde, l'ensemble de la population autochtone des Bahamas a été décimée par les conquérants européens. Le fait que les nations industrialisées ne contribuent pas suffisamment au fonds spécial est une tendance regrettable, qui peut être cependant inversée.

La Dominique a joué un rôle décisif dans les efforts déployés aux niveaux régional et international pour faire participer pleinement les femmes au processus de développement, et elle espère prendre part à la quatrième Conférence mondiale consacrée à la femme, qui doit se tenir à Beijing en 1995. Nous sommes gravement préoccupés par les besoins et les conditions de vie des femmes autochtones et par la nécessité de mettre sur pied des programmes spéciaux destinés à répondre à ces besoins. Je tiens à dire combien je me réjouis de la création d'un bureau régional du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) dans les Caraïbes, et nous comptons sur son appui et sa coopération dans tous les aspects de la vie des femmes.

Les résolutions 46/91, 46/94 et 45/106 de l'Assemblée générale ont prévu un ensemble d'objectifs sur le vieillissement pour l'année 2001, qui visent à mettre l'accent sur ceux, plus larges, du Plan d'action international et à en accélérer la mise en oeuvre. Conformément aux résolutions que je viens de mentionner, un comité national sur le vieillissement a été mis en place en Dominique. Ce comité est chargé de mettre sur pied un plan d'action national et de contribuer à l'élaboration d'un plan d'action régional sur le vieillissement. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer les programmes destinés à satisfaire les besoins du troisième âge conformément aux politiques nationales.

La préservation de la vie sur notre planète dépend de l'importance que nous accordons à la conservation de

l'environnement. La Dominique réaffirme l'engagement politique qu'elle a pris au Sommet de la Terre, qui s'est tenu l'année dernière, de poursuivre un développement durable.

Nous avons récemment adhéré à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et son amendement, conventions qui jouent un rôle clef dans la protection de notre environnement. La conservation de l'environnement est compatible avec la croissance économique et le développement et indispensable au développement durable. Cependant, elle exige d'immenses ressources complémentaires dont ne disposent pas les pays en développement comme la Dominique. Nous reconnaissons l'obligation qui est la nôtre de contribuer aux solutions mondiales, mais des ressources financières complémentaires sont nécessaires pour que nous puissions prendre les nombreuses mesures qui s'imposeront pour conserver l'environnement et adopter des mesures en matière de développement durable. Nous demandons à la communauté internationale de renforcer et d'appuyer davantage des institutions, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui cherchent à aider les pays en développement à réaliser un développement durable. Nous demandons aussi aux pays industrialisés de fournir une aide accrue aux pays en développement dans les efforts que ces derniers déploient pour assurer la transition vers des technologies respectueuses de l'environnement et relancer l'activité économique. Les pays industrialisés du monde, qui ont contribué de façon disproportionnée à la dévastation de l'environnement au cours des deux siècles derniers, doivent assumer sérieusement la responsabilité qui leur incombe de contribuer au Fonds pour l'environnement mondial. La capacité des pays en développement de contribuer à la conservation de l'environnement en dépend.

La Dominique se félicite de la décision prise par l'ONU d'organiser une conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires à la Barbade, en 1994. Nous avons l'intention de participer pleinement à cet effort louable.

L'Organisation des Nations Unies nous offre aujourd'hui l'espoir d'un avenir de paix, de sécurité et de développement. L'accent légitime que nous plaçons sur le rétablissement et le maintien de la paix ne doit pas détourner notre attention des aspirations tout aussi légitimes du monde en développement au développement et à la sécurité.

La délégation de la Dominique vous adresse ses salutations, Monsieur le Président, et vous souhaite plein

succès à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale.

**M. Mallet** (Sainte-Lucie) (*interprétation de l'anglais*) :  
Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous féliciter très chaleureusement, en mon nom propre et au nom de mon pays, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Votre accession à la présidence est un honneur particulier pour la Communauté des Caraïbes (CARICOM). C'est la première fois qu'une personne issue de cette région est élue au poste de Président de l'Assemblée générale. Votre présence à la présidence confère par conséquent plus de valeur à l'honneur et au privilège qui s'attachent à la possibilité accordée à mon pays, également Etat membre de la CARICOM, de prendre la parole devant cette instance. Vous connaissant comme je vous connais, Monsieur le Président, je suis certain que votre expérience, votre sagesse et vos qualités de diplomate mèneront nos délibérations à une issue fructueuse et historique.

La fin de la guerre froide et la tendance à la démocratisation dans l'ancienne Union soviétique et en Europe de l'Est, marquées par un niveau accru d'entente entre les grandes puissances au Conseil de sécurité, ont conféré une nouvelle importance à cette organisation dans la conduite des relations entre nations. Nombre des principes essentiels de la Charte, occultés pendant trop longtemps par les rivalités entre superpuissances peuvent maintenant, dans ce cadre plus favorable, occuper la place qui leur avait été attribuée lors de leur création par la sagesse des pères fondateurs de cette organisation.

La tendance à la mondialisation de l'économie, sinon de la politique, laisse entrevoir une époque où le consensus et la réciprocité dans les méthodes d'approche seront essentielles pour promouvoir un progrès mondial plus équilibré et durable. L'idéal de l'universalité dans le cadre de cette organisation prend encore plus d'importance dans ce contexte. Maintenant que les sinistres obstacles qui entravaient les concepts d'égalité et d'universalité sont en voie de démantèlements en Afrique du Sud, nous espérons que ce pays sera bientôt en mesure de prendre sa place dans cette enceinte de la famille des nations.

C'est également pour servir l'esprit d'universalité et son objectif global que Sainte-Lucie s'est jointe à 11 autres Etats Membres de l'ONU pour proposer l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour en vue d'obtenir de l'Assemblée générale l'autorisation de créer un comité spécial chargé d'étudier la situation de la République de Chine à Taiwan. Cette étude devrait porter sur la recherche d'une solution équitable, rationnelle et pratique qui permettrait à la République de Chine à Taiwan de devenir un Membre à part entière de l'ONU. Malheureusement, cette

initiative nouvelle, bien que tardive, a temporairement subi un revers au Bureau.

Il m'est cependant difficile de concevoir qu'un pays de 21 millions d'habitants, qui grâce à leur labeur lui ont permis d'occuper la quatorzième place dans le commerce mondial, soit toujours empêché d'adhérer à cette organisation où il pourrait s'acquitter de ses obligations internationales. Conformément à la foi qu'elle place dans la notion d'universalité, Sainte-Lucie appuie l'aspiration du Gouvernement et du peuple de la République de Chine à Taiwan à devenir Membre à part entière de cette organisation mondiale.

Pendant plusieurs années, les problèmes liés au Moyen-Orient ont été considérés insolubles. Cette poignée de main mémorable, qui nous a été transmise à Sainte-Lucie grâce aux miracles de la technologie des satellites, a été pour nous un symbole de soulagement autant qu'un signe d'espoir - soulagement parce qu'elle marque peut-être le début de la fin de l'effusion de sang, de la souffrance et de l'hostilité qui ont affligé cette région, et nous espérons que leur fin nous rapproche d'un pas sur la voie de la coopération mondiale grâce à laquelle l'avenir de l'humanité pourra finalement être sauvé d'un monde qui jusqu'ici semblait s'acheminer vers l'autodestruction. Mon pays souhaite féliciter le Premier Ministre Itzhak Rabin et le Président Yasser Arafat de cette initiative courageuse et audacieuse en faveur de la cause de la paix qu'ils ont prise malgré les handicaps qui, jusqu'à maintenant, semblaient insurmontables. Sainte-Lucie espère que cet événement sera l'étincelle qui allumera un phare de paix pour illuminer la région dans son périple vers la réalisation de tout son potentiel.

Les efforts héroïques que font le Président F. W. De Klerk et le Président de l'African National Congress (ANC) en Afrique du Sud sont aussi dignes d'éloges. Ils ne se sont pas laissés intimider par la violence et l'opposition endémique lorsqu'ils ont décidé de créer le Conseil exécutif de transition, qui donne enfin une voix à une majorité trop longtemps privée de ses droits par un diktat officiel oppressif. Cette évolution permet à Sainte-Lucie d'appuyer pleinement la levée des dernières sanctions, comme l'a demandé M. Mandela. Le récent accord sur Walvis Bay et l'attente d'élections libres et équitables qui doivent se tenir en avril de l'année prochaine permettront certainement bientôt de tourner la page sur ce triste chapitre de notre histoire.

Sainte-Lucie est toutefois moins optimiste en ce qui concerne la situation dans certains autres pays d'Afrique. La récession mondiale a eu un effet négatif sur les revenus des exportations et, par conséquent, sur leurs gains en devises étrangères et sur leur capacité de payer de leur dette. De

plus, les conflits politiques ont eu tendance à amplifier ces difficultés. La mondialisation ne pourra favoriser la croissance économique mondiale que si elle repose sur un développement partagé. Il est important dans cet enthousiasme compréhensible, qui pousse à ne rien négliger pour aider à la transformation d'économies autrefois centralisées, qu'on ne laisse pas l'Afrique devenir la victime de la fin de la guerre froide.

Sainte-Lucie se félicite de la démarcation de la frontière entre le Koweït et l'Iraq, qui a été réalisée par la Commission de démarcation de la frontière entre l'Iraq et le Koweït le 20 mai dernier. Nous nous félicitons également de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 833 (1993), par laquelle il garantit l'inviolabilité de la frontière entre les deux Etats. Cette garantie servira à l'avenir de mesure de dissuasion pour éviter tout conflit entre le Koweït et l'Iraq. Elle améliorera également la stabilité et la sécurité dans la région. Nous demandons à l'Iraq de respecter les termes de la résolution 833 (1993) et des autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Il y a lieu de se féliciter de la ferme détermination dont cette organisation, en particulier le Conseil de sécurité, a fait preuve en s'occupant des problèmes du peuple d'Haïti qui souffre depuis longtemps. Depuis l'adoption de la résolution 45/2 du 10 octobre 1990, l'ONU a continué de traduire la préoccupation et la volonté de la communauté internationale en adoptant plusieurs résolutions dynamiques, en particulier la résolution 867 (1993) du 23 septembre dernier, sur le déploiement de forces militaires et paramilitaires en Haïti. Avec le retour à la démocratie et l'application du programme de reprise économique envisagé par la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il faut espérer qu'Haïti commencera enfin à connaître le développement économique qui lui échappe depuis si longtemps et qui s'impose absolument si l'on veut alléger les longues souffrances de son peuple.

Sainte-Lucie est heureuse d'avoir été en mesure de contribuer activement au processus de démocratisation en cours à Haïti. Une équipe de plus de 30 Saint-Luciens a contribué à l'organisation du processus électoral et participé à la surveillance des élections. Quelque 15 Saint-Luciens participent actuellement à la surveillance des violations des droits de l'homme dans ce pays. Sainte-Lucie s'intéresse donc au succès du processus de restructuration et de redressement en Haïti et demande instamment à la communauté internationale de rester solidaire du Président Jean-Bertrand Aristide lorsqu'il rentrera chez lui pour reprendre la direction de son pays.

Sainte-Lucie est un petit Etat insulaire en développement des Caraïbes. Si les pays en développement

dans leur ensemble sont en danger, les petits pays insulaires en développement des Caraïbes le sont doublement. Nous sommes tous prisonniers d'un système économique international qui ne se soucie pas des problèmes et des besoins qui nous sont propres et qui insiste en plus pour recourir à un instrument de mesure continental afin d'évaluer nos processus de développement. A l'instar de naufragés dérivant sur les océans du monde, nous tentons désespérément depuis un certain temps d'attirer l'attention de ceux qui se trouvent pour leur bonheur sur la terre ferme. Mais l'écho de nos voix n'est pas parvenu à percer à travers les vents cinglants du changement mondial qui, du jour au lendemain ou presque, ont érodé l'environnement même au sein duquel l'histoire nous contraint de survivre.

Il est vrai que les petits pays insulaires en développement des Caraïbes ont fait, dans certains cas, d'importants gains en matière de développement depuis 10 ou 15 ans, période qui a marqué l'acquisition de la souveraineté par ces pays. Mais ces gains, là où ils se sont produits, ont été obtenus au prix d'efforts herculéens et ne doivent pas être interprétés comme la preuve qu'une considération particulière ou même spéciale dans l'attribution d'une aide économique ou technique n'est maintenant plus nécessaire afin de favoriser un développement durable. Ces gains doivent plutôt être vus dans le contexte de la maxime : "Il faut aider ceux qui tentent de s'aider eux-mêmes". Le passage des petits pays insulaires en développement des Caraïbes du statut de "récipiendaire de prêts à faible intérêt" de la Banque mondiale à celui de contribuant net au sein du Programme des Nations Unies pour le développement - passage déterminé uniquement sur la base d'une indice de revenu par habitant - équivaut, dans notre cas, à sauver un homme de la noyade en le plaçant sur un radeau et à le laisser ensuite dériver sans aviron.

En plus de disposer de revenus moyens par habitant ne s'élevant qu'aux deux tiers de ceux des pays en développement dans leur ensemble, les petits pays insulaires en développement des Caraïbes subissent, en raison de l'échelle des opérations, le fardeau de coûts administratifs qui sont proportionnellement trois fois plus élevés que ceux dont s'acquittent les pays continentaux en développement. Avec nos ressources naturelles limitées au plan tant de la quantité que de la diversité, les chances de succès ou d'échec s'égalisent et dépendent strictement de la qualité de l'administration. Lorsque n'existe aucun surplus de ressources, la marge de manoeuvre restante ne permet pas d'erreurs. Pourtant, en raison de nos faibles budgets nationaux et de nos coûts administratifs disproportionnellement élevés, il ne nous est souvent pas possible de nous offrir la diversité et la qualité d'expertise qui serait nécessaire à l'amélioration de nos chances.

Dans le cas de mon pays, Sainte-Lucie, cette situation économique déjà précaire est maintenant aggravée par une attaque directe portée contre le seul produit de nos exportations nationales qui nous empêche pratiquement de sombrer dans les profondeurs de la détresse économique. En tant qu'Etat essentiellement agricole, Sainte-Lucie est le plus grand producteur de bananes des Caraïbes orientales. Mais ici, "le plus grand" est une expression toute relative. La production mondiale annuelle de bananes s'élève actuellement à environ 10 millions de tonnes, et les petits Etats des îles du Vent, qui comprennent la Dominique, la Grenade, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Sainte-Lucie, en produisent moins de 300 000 tonnes, dont environ la moitié pour Sainte-Lucie elle-même. Plus de 50 % de la main-d'oeuvre active de ces îles travaille dans des entreprises bananières. A la Dominique et à Sainte-Lucie, plus de 50 % des recettes d'exportations découlent des exportations de bananes. Notre production agricole est entièrement entre les mains de nombreux petits cultivateurs propriétaires de leurs terres. Il n'existe ni production bananière d'Etat ni latifundia. En raison de contraintes topographiques qui influent négativement sur les coûts de production, notre industrie bananière a reçu une aide pour assurer sa survie, surtout par l'intermédiaire du parapluie d'arrangements préférentiels modestes qui sont disponibles en vertu des diverses Conventions de Lomé.

Aujourd'hui, il y a des forces à l'oeuvre, sous la pression d'intérêts commerciaux multinationaux, qui s'efforcent de nous soutirer même la minuscule part de ce marché - soit 2 % - qui a permis à nos économies de tout juste surmonter le caractère de plus en plus hostile du milieu économique. Afin de parvenir à leurs fins, ces forces ont aussi déployé des efforts auprès de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), de la Cour européenne et de diverses instances internationales. En plus des graves conséquences sociales qui découleraient nécessairement d'un effondrement de l'industrie bananière dans ces îles, il faut aussi préciser que, si nous voulons acheter des biens et des services chez ceux-là mêmes qui prônent des mesures destinées à susciter cet effondrement, nous devons d'abord acquérir des devises étrangères pour pouvoir payer ces biens et ces services. On ne peut qu'espérer que, en fin de compte, la compréhension et la sympathie prévaudront sur l'intransigeance dans la solution de cette question vitale.

En cette période de l'après-guerre froide, les considérations idéologiques ont cédé le pas aux initiatives politiques dans la détermination de l'orientation donnée aux flux d'aide publique. Le poids accordé à la politique extérieure dans les décisions relatives aux flux d'aide extérieure signifie que cette aide n'est pas toujours

automatiquement attribuée aux régions dont les besoins sont les plus grands, mais qu'elle est plutôt accordée aux régions associées à des questions politiquement pertinentes. Etant donné que ses modestes revenus par habitant menacent son faible accès à l'aide à des conditions de faveur, que les flux financiers publics sont orientés ailleurs et que sa principale matière première destinée à l'exportation subit des attaques, Sainte-Lucie finit par se demander s'il existe une intention concertée visant à marginaliser les petits pays insulaires ou si ce sont simplement les conséquences accidentelles des conditions mondiales actuelles qui en sont responsables. Quoi qu'il en soit, l'effet est le même.

Les gains politiques ne peuvent être durables en absence de progrès économiques complémentaires. Là où le progrès économique mondial est isolé dans son incidence, les gains politiques au plan mondial continueront d'être transitoires et incapables d'acquiescer un caractère durable. Il est vrai que le monde a été témoin d'une impressionnante transformation politique en une période de temps assez brève, relativement à la transition vers la démocratie et à un nouveau degré de coopération au sein de l'ONU au niveau du Conseil de sécurité. Mais si le prix à payer pour ces gains politiques est une marginalisation accélérée des petits pays en développement, ces gains seront certainement engloutis bientôt par une mer de problèmes économiques et de bouleversement sociaux qui, l'expérience le montre, s'ensuivent inévitablement.

La crise de la dette internationale avait acquis un caractère d'urgence qui a peut-être été quelque peu atténué, mais la dette des pays en développement, après avoir atteint un court plateau, augmente de nouveau et approche les 1 500 milliards de dollars. Cette situation est encore partiellement aggravée par le frein qu'a imposé à la production mondiale le démantèlement des économies de l'ancienne Union soviétique et de l'Europe de l'Est. L'expansion du commerce mondial, allant de pair avec une reprise des prix des matières premières, est à la base de la solution à ce problème. Voilà pourquoi nous, au sein de la CARICOM, cherchons à établir des liens commerciaux et économiques avec nos voisins de l'Amérique latine, et entendons pouvoir participer à des initiatives de coopération économique dans les Amériques et ailleurs.

La croissance démographique dans les pays en développement, tout en maintenant un taux relativement stable depuis plus d'une décennie, continue d'augmenter en chiffres absolus, représentant 93 % de la croissance de l'ensemble de la population mondiale, qui est d'environ 93 millions d'âmes par an. L'équilibre entre la croissance économique et la croissance démographique doit être stabilisé dans l'intérêt du progrès de l'humanité.

Alors que nous approchons du XXI<sup>e</sup> siècle, des changements mondiaux ont été aussi rapides qu'ils ont été déroutants. Face au défi que cela pose à de petits pays comme le nôtre, si effrayant soit-il, vu nos ressources limitées, nous devons trouver le ressort nécessaire pour nous permettre de nous adapter à ces changements. Je suis convaincu qu'à l'intérieur de la notion d'universalité, il y a également la notion de progrès pour l'ensemble de l'humanité, ce qui sous-entend la nécessité de nous assurer qu'un environnement est créé qui permette ce progrès.

Dans ce contexte, on ne peut pas attendre de l'Organisation des Nations Unies qu'elle se charge de gérer tous les problèmes d'évolution globale; mais en tant que principale organisation mondiale, ses ressources doivent être mieux utilisées pour lui permettre de jouer un rôle de catalyseur encore plus important tant dans les domaines d'activités classiques que dans les nouveaux domaines créés par le nouvel ordre des choses. L'Organisation des Nations Unies est donc perçue comme devant jouer un rôle accru dans le domaine du bien-être économique des pays en développement, y compris le développement et l'application de nouvelles initiatives face aux contraintes imposées à des petits pays comme le nôtre en raison de leur petite taille et de leur caractère insulaire.

Nous attendons avec impatience le Programme d'action pour le développement que le Secrétaire général doit établir, en espérant qu'il s'efforcera d'aborder les nouveaux problèmes et les nouvelles questions qui se posent même si les anciennes questions ont été ou sont sur le point d'être réglées.

Je tiens à vous assurer que Sainte-Lucie est disposée à continuer de coopérer pleinement avec les institutions de l'Organisation pour promouvoir ses objectifs pour accroître le bien-être de l'humanité. Ce qui nous manque dans le domaine des ressources financières, nous pouvons peut-être le compenser par des ressources humaines. Le fait que Sainte-Lucie ait produit deux prix Nobel en une génération témoigne, je le pense, de notre capacité de coopérer dans la poursuite commune des nobles objectifs de cette organisation.

*La séance est levée à 18 heures.*

---